

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 02 avril 2025

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 02 avril 2025, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 27 mars 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE - Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET - Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC - Madame Sylvie BUIGUES - Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur CONTE Jean-Charles - Madame Mylène MONCERET - Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Ludovic DARENGOSSE à Madame Marie-Hélène PEREZ
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Madame Mylène MONCERET
Madame Alexia SANCHEZ à Monsieur Michel FALCONNET

Absents :

Monsieur Jérôme BRIÈRE — Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Madame Élisabeth CORDEIRO.

Secrétaire de séance : Madame Carole LAVAL.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 03

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2025-040 RESSOURCES HUMAINES : Tableau des effectifs permanents - Commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 24	Abstention : 0	Exprimés : 24	Pour : 16	Contre : 8

Contre : Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET - Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Benoît MUNOZ - Monsieur Bastien YERLES MONCERET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il appartient à l'assemblée de porter des modifications au tableau des effectifs permanents par la création de postes nécessaires à de nouveaux besoins afférents à certains services. Ces créations pourront bénéficier à l'évolution des métiers au sein de la collectivité. Il propose également la suppression de certains postes vacants non pourvus.

Au 10/12/2024, nous avons 107 postes permanents, dont 62 pourvus et 45 vacants sur la commune.

Il est proposé à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression de poste vacant :

- 1 poste d'Attaché territorial à 35 heures
- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à 35 heures
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à 35 heures
- 1 poste de rédacteur à 35 heures
- 2 postes d'adjoint administratif principal 1ère classe à 35 heures
- 2 postes d'adjoint administratif principal 2ème classe à 35 heures
- 1 poste d'Adjoint territorial du patrimoine à 28 heures
- 4 postes d'animateur territorial à 35 heures
- 6 postes d'adjoint d'animation territorial dont 2 à 32h et 4 à 35h
- 1 poste Chef de service de police municipale principal de 2ème classe à 35 heures
- 1 poste Chef de service de police municipale à 35 heures
- 3 postes d'ATSEM principal de 2ème classe dont 2 à 35h et 1 à 30h
- 1 poste d'Éducateur des A.P.S à 35 heures
- 1 poste d'Opérateur des A.P.S à 35 heures
- 1 poste de Technicien principal de 2ème classe à 35 heures
- 3 postes d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à 35 heures
- 3 postes d'Adjoint technique territorial à 35 heures

Création de poste pour les besoins des services, avancement de grade ou changement de filière :

- 1 poste d'adjoint administratif à 35 heures
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe à 35 heures
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à 35 heures
- 2 postes d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à 35 heures

Monsieur le Maire présente donc le tableau des effectifs comme suit :

Filières	Cat.	Grades	Durées hebdo	Effectifs actuels	Modifications	Effectifs au 02/04/2025
ADMINISTRATIVE	A	Directeur Général des Services	35	1		1
ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal	35	1		1
ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial	35	4	-1	3

ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	1	-1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe	35	1	-1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial	35	3	-1	2
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	35	6	-2	4
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	6	-2	4
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial	35	7	+1	8
CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	35	0	+1	1
CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine	28	1	-1	0
CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine	35	1		1
ANIMATION	B	Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	1		1
ANIMATION	B	Animateur territorial	35	4	-4	0
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35	2	+1	3
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	25	1		1
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	30	1		1
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	25	1		1
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	30	6		6
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	32	3	-2	1
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	35	9	-4	5
POLICE MUNICIPALE	B	Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	35	1		1
POLICE MUNICIPALE	B	Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	35	1	-1	0
POLICE MUNICIPALE	B	Chef de service de police municipale	35	1	-1	0
POLICE MUNICIPALE	C	Brigadier-Chef Principal de police municipale	35	3		3

POLICE MUNICIPALE	C	Gardien-Brigadier de police municipale	35	1		1
POLICE MUNICIPALE	C	Garde Champêtre Chef principal	35	1		1
SOCIALE	C	Agent territorial spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	30	1		1
SOCIALE	C	Agent territorial spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	35	2		2
SOCIALE	C	Agent territorial spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	35	2	-2	0
SOCIALE	C	Agent territorial spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	30	1	-1	0
SPORTIVE	B	Éducateur territorial des activités physiques et sportives	35	1	-1	0
SPORTIVE	B	Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	35	1		1
SPORTIVE	C	Opérateur territorial des activités physiques et sportives principal	35	1	-1	0
TECHNIQUE	B	Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	35	1		1
TECHNIQUE	B	Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	1	-1	0
TECHNIQUE	B	Technicien territorial	35	1		1
TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial principal	35	1		1
TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial	35	1		1
TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	35	3	-3	0
TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	6	+2	8
TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial	35	16	-3	13
TOTAL				107	-28	79

Nous étions à 107 postes permanents et nous passons à 79 postes permanents dont 68 pourvus et 11 vacants sur la commune.

À l'exception de la filière Police Municipale, et à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique), un contractuel peut être recruté sur ces postes si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Vu l'avis du Conseil Social Territorial du 17/03/2025,

Vu le tableau des effectifs du personnel communal modifié le 10/12/2024,

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE
CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que modifié ci-dessus à compter du 02/04/2025,
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,



Cédric MAUREL

